

# Formulaire de demande de paiement conjoint

Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation



## Programme de crédit de taxes foncières agricoles

PCTFA - 001  
(2022-07-05)

Pour participer au PCTFA, le formulaire doit obligatoirement être rempli par l'usufruitier et le propriétaire des unités d'évaluation.

Pour que les unités d'évaluation soient admissibles au PCTFA, le formulaire doit être acheminé avant le 30 novembre qui précède l'année pour laquelle l'exploitant demande de participer au Programme.

Le formulaire est disponible sur Internet au [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca) (section Formulaire; Programme de crédits de taxes foncières agricoles)

### 1. RENSEIGNEMENTS

#### Renseignements sur l'usufruitier

Nom		Numéro d'identification ministériel (NIM)	
Adresse			
Ville	Province	Code postal	

#### Renseignements sur le propriétaire ou sur l'entreprise

Nom de la personne ou de l'entreprise comme elle est inscrite sur le compte de taxes municipales		
Numéro d'assurance sociale (NAS) ou numéro d'entreprise du Québec (NEQ). <i>L'un ou l'autre de ces numéros est obligatoire.</i>		Nom de la personne titulaire du numéro d'assurance sociale (NAS)
Numéro d'identification ministériel (NIM), s'il y a lieu		Nom du répondant principal
Adresse de correspondance		
Ville	Province	Code postal
Téléphone au domicile	Téléphone cellulaire	Télécopieur
Courriel		

## 2. UNITÉS D'ÉVALUATION EN LOCATION

Inscrire dans le tableau ci-dessous les unités d'évaluation louées. Dans le cas où celles-ci ont été achetées dans les 12 derniers mois, inscrire le mois et l'année de l'achat.

Numéro de l'unité d'évaluation <sup>(1)</sup>	Date (mois/année) de l'achat

1 - Le numéro de l'unité d'évaluation est composé de 23 chiffres; les cinq premiers représentant le code géographique de la municipalité.  
Exemple : 12345 – 1234-12-1234-0-000-0000.

## 3. OBLIGATION DE L'USUFRUITIER

La présente demande de paiement conjointe ne sera plus valide s'il y a un changement de propriétaire.

L'usufruitier doit informer le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) de toute modification à une entente de location (bail) en effectuant une mise à jour de son dossier. Il doit alors communiquer avec les responsables de l'enregistrement des exploitations agricoles au numéro sans frais 1 844 544-3332.

## 4. OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire des unités d'évaluation faisant l'objet d'un usufruitier, octroyée à une exploitation agricole ayant droit au crédit de taxes foncières agricoles s'engage à :

- Recevoir tout crédit ou tout paiement applicable au compte de taxes municipales pour l'année de taxation visée par la demande;
- Recevoir tout ajustement, positif ou négatif, sur le montant du crédit relatif à l'année courante et appliqué au compte de l'année suivante;
- Retourner au MAPAQ, le cas échéant, les sommes versées en trop lors de la réception d'un avis du MAPAQ à ce sujet.

## 5. SIGNATURES

### Section réservée à l'usufruitier

#### Demande de participation au programme (obligatoire)

Je soussigné, \_\_\_\_\_, demande qu'un crédit de taxes foncières agricoles s'applique aux unités d'évaluation inscrites dans le tableau de la section 2 et dont je détiens le droit d'usufruitier, c'est-à-dire, le droit de les exploiter.

Signature

Date

### Section réservée au propriétaire

#### Adhésion au programme (obligatoire)

Je soussigné, \_\_\_\_\_, confirme avoir lu les modalités du Programme de crédit de taxes foncières agricole et je les accepte. Je déclare que les renseignements inscrits dans ce formulaire sont exacts et véridiques.

Signature

Date

#### Consentement au transfert de l'information (facultatif)

Je soussigné, \_\_\_\_\_, autorise le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à transmettre à l'usufruitier, \_\_\_\_\_, les renseignements sur les crédits et les paiements relatifs aux unités d'évaluation inscrites dans le tableau de la section 2

Signature

Date

## 6. COORDONNÉES POUR L'ENVOI DU FORMULAIRE

Par courriel : [sac.taxes@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:sac.taxes@mapaq.gouv.qc.ca)

Par télécopieur : 418 380-2172

Par la poste : Direction de l'enregistrement et des taxes  
Programme de crédit de taxes foncières agricoles  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 10e étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

## 7. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour toutes questions concernant le présent formulaire, vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle aux heures et aux coordonnées ci-dessous. **Assurez-vous d'avoir en main votre numéro d'identification ministériel (NIM).**

Téléphone : 418 380-2140; sans frais : 1 866 822-2140

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Mercredi

de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30